

La gestion de l'interculture estivale

Les pluies orageuses de fin juin ont permis la reconstitution des réserves en eau des sols sous les cultures d'hiver, qui ne prélèvent plus d'eau arrivées aujourd'hui à maturité. Une aubaine pour réussir la mise en place de couverts estivaux ou de pratiques d'entretien du sol.

L'entretien des parcelles en été : une nécessité agronomique et réglementaire

Selon les situations (sèches, fraîches, plates, pentues, sales, sols mal structurés), les stratégies vont différer en fonction des objectifs choisis par le producteur.

1 - LUTTE CONTRE LES ADVENTICES

✓ En mode bio, le risque de saisissement est prioritaire par rapport à celui de la fertilité des parcelles. C'est pourquoi la présence de vivaces reportera la mise en place de couverts à l'automne, celle-ci devant être tout de même réalisée (avant le 20/09 en zone vulnérable).



- Dès la moissonneuse ou la paille sorties du champ, il convient de broyer (si le sol est trop sec) ou de déchaumer en surface avec un outil à disques indépendants pour :

- Détruire les quelques adventices estivales nées au pied de la céréale,
- Ameublir la surface pour obtenir un mulch, limitant l'évaporation et pouvant autoriser un semis de débâcle estivale,

- Favoriser la levée des graines issues de la récolte ou des adventices hivernales.

- En présence de bisannuelles typé Rumex, il conviendra avec un déchaumeur à ailettes de scalper entre 6 et 9 cm la surface du sol, pour décoller les oseilles de façon à leur interdire toute repousse, et ce en condition estivale (en période très chaude et sèche).

- Les tâches de vivaces profondes restent une difficulté majeure en mode bio : en effet en juillet, après leur floraison, ces espèces (chardons, prêles, liserons) ont déjà mis en réserve leurs composés organiques fabriqués avant la moisson. Les multiples passages de dents profondes équipés d'ailettes horizontales semblent freiner l'extension de ces végétaux mais sans les éliminer.

En la matière, les mêmes dents utilisées avant la Saint-Jean (période de fin de stockage des réserves) et avant le semis des cultures d'été, pourraient être plus efficaces.

- Les zones avec les plantes vivaces de profondeur intermédiaire (potentilles - chiendent rampant) seront ameublées et scarifiées avec des dents (queue de cochon ou chisel) lors des périodes les plus chaudes et sèches, afin d'assurer la destruction des adventices.

- En moyenne, on compte une intervention mécanique tous les mois, mais surtout après chaque période pluvieuse avec un délai de 1 à 4 jours selon la présence ou pas d'adventices levées, c'est-à-dire :

Disques → Disques → Ailettes

ou

Disques → Ailettes → Ailettes

- Au final, au 15 septembre, lorsque toutes les semences estivales ont levé, la parcelle destinée à une culture d'été l'année suivante, peut être considérée comme épurée. Elle pourra recevoir, soit un trèfle incarnat

nat en septembre, soit une féverole en octobre qui serviront de couvert hivernal. En sol lourd moins favorable, le labour, le bêchage ou le décompactage pourront aussi être réalisés.

2 - EN SITUATION PEU PROPRIÉTÉ AUX ADVENTICES, L'ENTRETIEN DE LA FERTILITÉ DU SOL sera l'objectif visé et il peut prendre plusieurs formes :

- Amélioration de la physique du sol :

- Les terres acides doivent être chaulées, sous peine de dérives florales et de dégradation de la fertilité : à ce titre, tous les sables des carrières calcaires gersoises conviennent (Montréal - Jegun - Solomiac). Leurs produits grossiers (0,3 à 6 mm) possèdent une action durable grâce à une dégradation lente. Leur prix est très compétitif. La dose (2 à 3 T/ha) recommandée n'est apportée que tous les 3 ans.

- Les terres de couleur blanches ou claires, pauvres en humus, doivent elles être enrichies en lignine, source de stabilité structurale, de réserve en eau et de porosité. Les produits les plus favorables restent les composts issus de copeaux, sciures ou déchets verts, notamment en terre de sables blancs et de boulbènes. En sol moins légers calcaires, des produits plus riches en cellulose (fumiers compostés) seront à privilégier.

- Amélioration de l'activité biologique et de la réserve en azote organique du sol :

Chacun l'aura compris, on range dans ce chapitre la mise en place de prairies, de couverts ou plutôt d'engrangements verts en mode biologique. Dans les systèmes de grandes cultures gersoises, l'azote est le facteur central, limitant la fertilité des parcelles du fait de la rareté des sources de matières organiques.

METTRE EN PLACE UN COUVERT

D'un point de vue pratique, en sol favorable sans vivaces, soit dès la moisson en sol frais, soit après une pluie sur terre déchaumée, les semi-directs à disques sont très performants pour réussir la levée des implantations juillettoises ou automnées. Cependant des semis au distributeur centrifuge de petites graines suivi d'un roulage en sol fin sont possibles... les semis combinés ont eux l'inconvénient d'assécher le sol en période caniculaire.



- Choix des espèces

Les essais réalisés à l'INRA, au CREAB ou par les Chambres d'Agriculture ont toujours révélé l'intérêt de produire en mode bio des légumineuses, mais aussi de détruire précocelement toutes les plantes hétérotrophes consommant l'azote résiduel du sol (phacélie - avoine - moutarde notamment).

1. Le trèfle d'Alexandrie reste la plante phare estivale dans notre département semé à 10 kg/ha.



la structure du sol à l'avance (**cas des sols argileux**) : et selon le cas, rouleau Facca ou hacheur ou/et déchaumeur à disques indépendants ou cover-crop, viseront à limiter la végétation des parcelles les plus pous-



santes, avant les travaux profonds : labour - bêchage - décompactage. (Destruction après le 1er octobre ou le 1er novembre en zone vulnérable).

- maintien de la végétation jusqu'à l'hiver pour un labour destiné à recevoir une culture de printemps ou d'été (**sols alluviaux**)

- semis d'une féverole en octobre dans le couvert de trèfle pour augmenter la séquestration de l'azote atmosphérique dans le sol, en sol léger ou limoneux, (boulbène) afin de conserver un couvert permanent.

Comment choisir ses outils d'intervention estivale : à disques, à socs ou à dents



Une démonstration ouverte à tous, organisée par la Chambre d'Agriculture du Gers est prévue le 25 septembre sur le fezensagais.

Inscription auprès de la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques - Tél. 05.62.61.77.13.

Autres actualités

✓ Les dossiers « PACKBIO » du Conseil Général sont à transmettre à ce dernier en Juillet-Août ; les formulaires sont disponibles au Service Technique de la Chambre d'Agriculture. Ces aides sont réservées aux agriculteurs lors de leur première année de conversion.

✓ Les dossiers aides aux investissements matériels en Agriculture Biologique du Conseil Régional sont à déposer avant le 31 juillet 2014. Le Service Technique de la Chambre d'Agriculture peut vous accompagner pour élaborer ces dossiers et/ou vous les adresser sur simple demande.

✓ En 2015, une M.A.E. « Conversion Bio » d'une durée de 2 ans ou 5 ans va concerner toutes les fermes ayant converti des parcelles en Agriculture Biologique depuis 2011. En plus de la forme, ce changement de procédure d'accès aux aides bio, va être accompagné de changements dans le cahier des charges français (montants des aides, catégories de couverts végétaux, lien au sol des animaux avec les prairies). Votre Chambre d'Agriculture ne manquera pas de vous informer lorsque les textes ministériels seront publiés.

✓ En octobre, un Certiphyto Bio est programmé ; n'hésitez pas à vous inscrire auprès du Service Formation (ce certificat est obligatoire après le 30 septembre pour tout achat de sluxx, de souffre, de bouillie bordelaise, de pyréthre, de bacillus thuringiensis, etc...).

✓ Pour vous accompagner dans votre projet de conversion bio, la Chambre d'Agriculture du Gers met en place des formations VIVEA FEADER d'une durée de 4,5 jours avec diagnostic de conversion personnalisé. La prochaine formation se déroulera les 9, 16, 23 et 30 septembre puis début novembre. Prenez de l'avance en vous inscrivant dès à présent.

Pour tout complément d'information, contacter la Chambre d'Agriculture du Gers - Services Techniques Emilie BOUE, Jean ARINO - Tél. 05.62.61.77.13. ou sur notre site : www.gers-chambagri.com



CONSEIL GÉNÉRAL
DU GERS



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES